

SÉANCE DU COMITE SYNDICAL DU 15 JUIN 2023

2023-66 PROGRAMME LUM' ACTE - PARTICIPATION DE TE44

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi quinze juin, le Comité de Territoire d'énergie Loire-Atlantique (TE44), dûment convoqué à cet effet par courriel du neuf juin deux mille vingt-trois, s'est réuni au siège social du syndicat, salle Faucon, sous la présidence de M. Raymond CHARBONNIER, Président en exercice.

Nombre de délégués titulaires en exercice : 24
Nombre de présents : 13
Nombre de pouvoirs : 2
Nombre de votants : 15

Délégués titulaires présents :

Raymond CHARBONNIER, délégué du collège électoral de Sud Estuaire
Patrick BERTIN, délégué du collège électoral de Grand Lieu
Jean-Pierre BELLEIL, délégué du collège électoral de Pays d'Ancenis
Philippe CAILLON, délégué du collège électoral de la Région de Blain
Sylvain LEFEUVRE, délégué du collège électoral d'Erdre et Gesvres
Henri RABERGEAU, délégué du collège électoral de Pays d'Ancenis

Délégués titulaires présents (visioconférence) :

Dominique DAVID, délégué du collège électoral de Châteaubriant-Derval
Joël BARAUD, délégué du collège électoral de Sèvre et Loire
Denis DUGABELLE, délégué du collège électoral de Pornic Agglo - Pays de Retz
Laurence GUILLEMIN, déléguée du collège électoral d'Erdre et Gesvres
Philippe JOUNY, délégué du collège électoral de Pont-Château et Saint-Gildas-des-Bois
Denis LAPADU-HARGUES, délégué du collège électoral de La Presqu'île de Guérande - Atlantique

Délégué suppléant présent (visioconférence) :

Robin GOULAOUIC, délégué du collège électoral du Pays de Redon

Délégués titulaires absents excusés :

Didier MEYER, délégué du collège électoral de Clisson, Sèvre et Maine Agglo pouvoir à Raymond CHARBONNIER
Gaëtan LÉAUTÉ, délégué du collège électoral de Pornic Agglo - Pays de Retz pouvoir à Denis DUGABELLE
Frédéric DUNET, délégué du collège électoral de la Presqu'île de Guérande - Atlantique
Yves TAILLANDIER, délégué du collège électoral d'Estuaire et Sillon
Jean-Paul ALLANIC, délégué du collège électoral de la Région Nazairienne et de l'Estuaire
Florian BOYERE, délégué du collège électoral de Pays de Redon
Sébastien CHAMBRAGNE, délégué du collège électoral de Clisson, Sèvre et Maine Agglo
Dominique GEFFRAY, délégué du collège électoral de Châteaubriant-Derval
Régis MOESSARD, délégué du collège électoral de la Région Nazairienne et de l'Estuaire
Pascal PAILLARD, délégué du collège électoral de Sèvre et Loire
Jean-Pierre POSSOZ, délégué du collège électoral de la Région de Nozay
Laurent ROBIN, délégué du collège électoral de Sud Retz Atlantique

Secrétaire de séance : Philippe CAILLON

Affichage le 22 juin 2023

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de TE44, et notamment les articles 4-2 et 6-3,

Considérant que la FNCCR a lancé un appel à manifestation d'intérêt dit « LUM' ACTEE » dans le cadre du programme CEE ACTEE 2, qui a pour objectif d'aider les collectivités à mutualiser leurs actions, à agir à long terme et à ainsi simplifier leurs travaux de rénovation énergétique tout en réduisant leurs factures d'énergie.

Considérant que le sous-programme LUM' ACTEE permettra d'apporter un financement sur les coûts organisationnels liés aux actions d'efficacité énergétique des parcs d'éclairage publics des collectivités, pour les acteurs publics proposant notamment une mutualisation des projets de territoire, et permettant de massifier les actions de réduction des consommations énergétiques des collectivités.

Considérant que TE44 a candidaté audit sous-programme dans le but de cofinancer des actions déjà lancées par le syndicat, apportant des financements complémentaires aux adhérents, toujours dans l'objectif d'assurer un éclairage public sobre et de qualité sur le territoire départemental.

Considérant que la candidature de TE44 a été retenue le 31 janvier 2023 et qu'il est désormais nécessaire de contractualiser ledit partenariat.

Considérant que la FNCCR pourra apporter jusqu'à 190 000 € de subventions, sur les actions suivantes, définies par TE44 :

- Réalisation d'un audit terrain « Boules et ballons fluos »
- Réalisation de plans pluriannuels d'investissements à destination d'adhérents volontaires
- Définition d'un schéma de cohérence aménagement lumière à l'échelle TE44

Considérant que la période d'éligibilité des dépenses court entre le 01/01/2022 et le 31/12/2023,

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide, à l'unanimité :

- D'approuver la participation de TE44 au sous-programme « Lum'Acte » du programme ACTEE porté par la FNCCR,
- D'autoriser M. le Président de TE44 à signer l'ensemble des actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération, comprenant notamment la signature de la convention de partenariat, conformément au projet joint en annexe.

Le Président,
Raymond CHARBONNIER